

Compte rendu du Conseil Municipal de Davayat

4 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le 4 juin à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur FABRE Jean Louis, Maire.

Date de convocation : 28 mai 2020

Ordre du jour : • Désignation des délégués auprès des organismes de coopération intercommunale • Mise à place des commissions communales • Indemnité de fonction du Maire et des adjoints • Délégation de compétences au maire • Création d'une page « Facebook » • Questions diverses

Présents : Mmes AGOSTINHO Aurélie, DORIAT Cathy, LOUP Julie, TEYSSIER Marie, Mrs BOURBONNAIS Jérôme, BUISSON Emmanuel, CHALAYER Richard, CHARVOIN Christophe, CONDAT Christophe, DEMARS Cyril, FABRE Jean Louis, GAMBIN Pascal, MORIN Antoine, PIGNOL Marc, RUSSO Dominique

Secrétaire de séance : Mme Aurélie AGOSTINHO

Désignation des représentants auprès des différents syndicats

Secteur Intercommunal d'Energie de Manzat

Délégué titulaire :	Délégué suppléant :
Julie LOUP	Marc PIGNOL

S.I. A. Morge et Chambaron

Délégués titulaires (2)	Délégué suppléant :
Julie LOUP Jean Louis FABRE	Marc PIGNOL

S.I. Rive Droite de la Morge

Délégué titulaire :	Délégué suppléant :
Jérôme BOURBONNAIS	Emmanuel BUISSON

S.M.A.D.C. - Syndicat Mixte d'Aménagement des Combrailles

Délégué titulaire :	Délégué suppléant :
Dominique RUSSO	Cyril DEMARS

C.NA.S. - Comité National d'Action Sociale

Délégué élu:	
Kathy DORIAT	

C.L.I.C. Riom Limagne Combrailles - Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie

Déléguée	

Chantal LEBOURG

Propositions à la Communauté de Communes

S.I.A.E.P. Plaine de Riom

Délégués titulaires :	Délégué suppléant :
Julie LOUP Pascal GAMBIN	Marie TEYSSIER

E.P.F. Smaf - Etablissement Public Foncier Smaf

Délégué titulaire :	Délégué suppléant :
Christophe CHARVOIN	Jean Louis FABRE

S.B.A. - Syndicat du Bois de l'Aumône

Délégué :	
Jean Louis FABRE	

SEMERAP - Représentant aux assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée spéciale des Petits Porteurs et au comité de contrôle analogue

Délégué:	
Jean Louis FABRE	

S.I.E.T. Brayauds et Combrailles

Délégué :	
Richard CHALAYER	

Commissions communales obligatoires

Commission d'Appel d'Offres

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Pascal GAMBIN Julie LOUP Christophe CHARVOIN	Antoine MORIN Marc PIGNOL Emmanuel BUISSON

R.P.I DAVAYAT / CELLULE

Délégués titulaires	Délégués suppléants
---------------------	---------------------

Antoine MORIN	Julie LOUP
Christophe CONDAT	Pascal GAMBIN
Aurélie AGOSTINHO	Marie TEYSSIER

Conseil d'école

Le conseil municipal, après délibération, considérant que le conseil d'école doit être composé du Maire ou de son représentant et d'un membre délégué désigné par le conseil municipal, désigne Monsieur Antoine MORIN en qualité de délégué du conseil municipal.

Commissions communales

Le conseil municipal, après débat, décide de mettre en place les commissions communales suivantes :

★ *Finances – Budget*

Christophe CHARVOIN – Dominique RUSSO – Emmanuel BUISSON – Christophe CONDAT – Cathy DORIAT – Antoine MORIN

★ *Bâtiments / Voirie / Réseaux / Signalisation / Espaces verts*

Julie LOUP, Aurélie AGOSTINHO, Pascal GAMBIN, Richard CHALAYER, Jérôme BOURBONNAIS, Antoine MORIN

★ *Commission communale d'action sociale / Jeunesse / relations avec les associations*

Membres du conseil municipal : Antoine MORIN, Aurélie AGOSTINHO, Cathy DORIAT, Marie TEYSSIER, Pascal GAMBIN

Membres extérieurs : Yvette PILET, Nicole POULET, Marie BORDES, Chantal LEBOURG, Yolande DELETANG

★ *Urbanisme*

Julie LOUP, Aurélie AGOSTINHO, Marc PIGNOL, Jérôme BOURBONNAIS, Richard CHALAYER, Christophe CONDAT, Pascal GAMBIN

★ *Risques / Sécurité / Environnement / Accessibilité / Aires de jeux*

Antoine MORIN, Marie TEYSSIER, Emmanuel BUISSON, Christophe CHARVOIN

★ *Communication*

Cyril DEMARS, Julie LOUP, Emmanuel BUISSON, Dominique RUSSO, Cathy DORIAT, Christophe CONDAT

Indemnité de fonction du Maire

➤ Considérant que le taux maximal applicable pour l'indemnité des Maire des communes de 500 à 999 habitants est fixé à 40,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, Considérant que Monsieur Jean Louis FABRE, Maire, a décidé de ne percevoir que 20,60% de l'indemnité à laquelle il peut prétendre

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, décide de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à **20,60 %** de l'indice de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, avec effet au 28 mai 2020.

Indemnité de fonction des Adjoints

➤ Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions à Monsieur Antoine MORIN 1^{er} adjoint au Maire, à Madame Julie LOUP 2^{ème} adjoint au Maire et Monsieur Christophe CHARVOIN 3^{ème} adjoint,

➤ Considérant que le taux maximal applicable pour l'indemnité des adjoints des communes de 500 à 999 habitants est fixé à 10,7 % l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint ainsi qu'il suit :

Le 1er et 2ème adjoint : **5,15 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, avec effet au 28 mai 2020. Le 3ème adjoint renonce à percevoir une indemnité de fonction,

Délégation de compétences au maire

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Recrutement de contractuels pour répondre à des besoins occasionnels (congrés maladie, congrés annuels).
- Signature et renouvellements des baux,
- Renégociation, au mieux des intérêts de la commune, des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre y afférentes ;
- Renégociation des différents contrats relatifs à la maintenance des biens (photocopieurs, chaudières, extincteurs.....)
- Acceptation des dons et legs
- Exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, article L 214-1
- Réalisation d'ouverture de de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 50 000 € par année civile.
- Modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières ;

Ligne de trésorerie

Le 30 avril 2020, Mr Pascal CAILLET maire en exercice à cette date, a ouvert auprès du Crédit Agricole Centre France une ligne de trésorerie d'un montant de 25 000 €uros afin de faire face à des dépenses imprévues et à un manque de trésorerie.

↳ Création d'une page « FACEBOOK »

Monsieur Cyril DEMARS, conseiller municipal délégué pour remplir les fonctions et missions relatives à la communication, expose au conseil qu'il serait souhaitable de créer un compte « facebook » qui serait complémentaire du site internet et permettrait la diffusion plus rapide d'informations. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

↳ Salle communale (ancienne salle des associations)

Monsieur le Maire expose au conseil que cette salle communale, qui sert de restaurant scolaire, est également louée aux particuliers pour des manifestations d'ordre privé ; Lors de ces locations, l'état des lieux est effectué à tour de rôle par les élus.

Monsieur le Maire propose que cette salle puisse être mise gracieusement à disposition de chaque élu, à titre privé, une fois par an. A charge pour le bénéficiaire d'en assurer l'état des lieux et la responsabilité.

Le conseil municipal fait sienne cette proposition.

**Le Maire,
Jean Louis FABRE**

**le secrétaire de séance,
Aurélie AGOSTINHO**